

suivant la nature de l'énergie qui y était prédominante, on craignait que certaines personnes ne veuillent dominer l'Office et que les spécialistes en énergie électrique ne se préoccupent surtout de questions de pétrole et de gaz.

Le problème primordial de l'époque, pour le gouvernement canadien, consistait dans l'exportation de gaz naturel, et des pressions considérables s'exerçaient. Nous avons eu vraiment beaucoup de chance de pouvoir nous assurer les services de M. Ian McKinnon, président de l'Alberta Oil and Gas Conservation Board, qui fut affecté à la fonction publique du Canada d'abord à titre provisoire, ensuite de façon permanente, pour créer l'Office et y établir les principaux aspects de sa ligne de conduite. Il avait toute l'expérience voulue comme président d'une commission de services publics et sa nomination a été, à mes yeux, toute à l'avantage du Canada. Maintenant que M. McKinnon a pris sa retraite, nous nous attendons tous, je pense, de voir l'Office national de l'énergie se conformer aux mêmes normes que par le passé. Lorsqu'on l'a invité à donner des explications aux représentants du Parlement, notamment à ceux qui composent la délégation du groupe interparlementaire canado-américain, ses membres ont fourni des données précises sur la situation ainsi que sur les aspects délicats des relations concernant le pétrole et le gaz entre le Canada et les États-Unis.

Il y a évidemment d'autres problèmes que nous ne pouvons négliger, tels que celui de la force hydraulique ainsi que celui de l'exportation de l'électricité et des autres formes d'énergie. Il y a également la situation très épineuse relative au traitement et à l'exportation de l'uranium pour le convertir en force motrice et en énergie.

Le ministre a fait quelques commentaires très brefs au sujet des activités de l'Office et des buts qu'il se propose. J'aurais aimé entendre parler davantage de la politique nationale du pétrole. Je sais qu'il y a en ce moment certains problèmes au sujet de la décision que prendront les États-Unis au sujet du niveau actuel des importations canadiennes. Bien entendu, cela déterminera la nature de la politique nationale à l'égard du pétrole. Je tiens cependant à signaler une chose, car je viens d'une région dont l'intérêt pour la commercialisation de la production pétrolière du Canada est plus que vital. Au sein même de notre marché intérieur, circulent des rumeurs persistantes et même des nouvelles d'après lesquelles la frontière imposée par la politique nationale du pétrole à l'égard de la commercialisation des produits canadiens le long de la ligne délimitée par l'Outaouais serait franchie et violée par des produits raffinés en

provenance de raffineries de la région de Montréal et d'autres parties du pays. De plus, dit-on, avec l'établissement de la raffinerie du Port Hawkesbury et de celles qu'on envisage de créer près de Québec et à Terre-Neuve, les produits provenant du pétrole brut de haute mer exerceront des pressions de plus en plus fortes sur la commercialisation des produits pétroliers du Canada. C'est inévitable. Cela ne veut pas dire que les produits de l'Ouest déjà écoulés sur ces marchés seront remplacés. Pas plus d'ailleurs que les produits raffinés eux-mêmes provenant, mettons, de la raffinerie qui doit être aménagée plus tard—et ce sera peut-être dans un avenir très éloigné, mais des états périodiques paraissent qui n'ont peut-être qu'un caractère publicitaire pour sauver les apparences—ne remplaceront les produits de l'Ouest, mais, quoi qu'il en soit, ils déplaceront sans doute d'autres produits du pétrole dans le cadre de la structure canadienne et petit à petit il y aura une poussée vers l'Ouest. Naturellement, la protection que fournira la politique nationale du pétrole fera l'objet des pressions les plus fortes et les plus redoutables. A moins que le marché à l'Ouest d'Ottawa ne s'accroisse sensiblement pour absorber l'augmentation naturelle de la production de l'Ouest, nous devons maintenir une politique rigide—et j'ignore comment l'Office pourra surveiller ce domaine—ou le gouvernement devra peut-être prendre des mesures complémentaires pour surveiller cette ligne dite de démarcation ainsi que les initiatives des raffineries ou des distributeurs de pétrole pour que la production canadienne n'en souffre pas excessivement.

• (3.40 p.m.)

Ce ne sont pas seulement aux producteurs de pétrole brut et aux raffineurs que nuit la diminution des ventes des produits canadiens du pétrole. Trois gouvernements provinciaux au moins comptent énormément sur les revenus qu'ils obtiennent des redevances et autres dispositions concernant les droits de gaz et de pétrole. Il y a naturellement l'autre aspect relatif à la position actuelle plutôt délicate des États-Unis et du Canada. Je ne veux pas trop m'étendre sur les négociations. Je ne voudrais sûrement pas tenir des propos qui pourraient entraîner un préjudice dans l'élaboration d'une solution possible pour les producteurs canadiens. Il me semble dépendant qu'avec les exigences des États-Unis en gaz, et elles augmentent énormément—le ministre a mentionné la multiplication des demandes à l'Office national de l'énergie pour l'exportation du gaz naturel—il ne faut qu'un faible intérêt personnel lucide pour découvrir que la commercialisation des deux est inextricablement liée. Il n'y a aucun doute, monsieur